

2020

# Assemblées annuelles

## MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Au cours des assemblées d'aujourd'hui, des représentants des compagnies peuvent, dans leurs remarques ou les réponses aux questions, faire référence à des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, la performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance) et les stratégies ou les perspectives commerciales courantes de la compagnie, ainsi que sur les mesures futures qu'elle pourrait prendre, y compris les déclarations qu'elle pourrait faire à l'égard des avantages qu'elle prévoit retirer des acquisitions et des dessaisissements, des activités prévues en matière de gestion du capital et de l'utilisation prévue du capital, des montants prévus des dividendes, des réductions de coûts et des économies prévues, de l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation sur la stratégie d'affaires et les objectifs de croissance de la compagnie et des effets que la crise sanitaire causée par la pandémie de nouveau coronavirus (« COVID-19 ») pourrait avoir sur les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière de la compagnie. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance et des fonds communs de placement. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. L'écart potentiel entre les résultats réels et ceux présentés dans les déclarations prospectives peut dépendre de plusieurs facteurs, faits nouveaux et hypothèses, ce qui comprend, de façon non limitative, le comportement des clients, la réputation de la compagnie, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance, les ententes de réassurance, les besoins de liquidités, les exigences de capital, les notations, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et de change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux (y compris l'accès continu aux marchés boursiers et aux marchés des titres d'emprunt), la situation financière des secteurs d'activité et des émetteurs de titres d'emprunt (notamment les faits nouveaux et la volatilité découlant de la pandémie de COVID-19, particulièrement dans certains secteurs compris dans le portefeuille de placements de la compagnie), la concurrence, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Les autres facteurs importants et hypothèses importantes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux présentés dans les déclarations prospectives comprennent les réactions des clients aux nouveaux produits, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporables, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à y apporter des changements, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les paiements requis aux termes de produits de placement, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements liés aux méthodes comptables, l'incidence de l'application de modifications de méthodes comptables futures, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers prestataires de services et la capacité de la compagnie à effectuer des opérations stratégiques et à intégrer les acquisitions, les changements significatifs imprévus à l'égard des installations, des relations avec les clients et les employés et des ententes liées aux créances de la compagnie, le niveau des efficacités administratives et opérationnelles et la gravité, l'ampleur et les effets de la pandémie de COVID-19 (notamment les répercussions que la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements et les entreprises en réponse à celle-ci auront sur l'économie, sur les résultats financiers, la situation financière et les activités de la compagnie). L'auditoire est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans des documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion du premier trimestre de la compagnie à la rubrique Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle, ainsi que dans la notice annuelle de la compagnie datée du 12 février 2020, à la rubrique Facteurs de risque. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). L'auditoire est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

## MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Au cours des assemblées d'aujourd'hui, des représentants des compagnies peuvent, dans leurs remarques ou les réponses aux questions, faire référence à des mesures non conformes aux normes IFRS. Les mesures financières non conformes aux normes IFRS sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental », « bénéfice fondamental (en dollars américains) », « bénéfice fondamental par action ordinaire », « rendement des capitaux propres », « rendement des capitaux propres fondamental », « bénéfice net des activités principales », « taux de change constant », « incidence des fluctuations des devises », « primes et dépôts », « marge d'exploitation avant impôt », « souscriptions », « actif géré » et « actif administré ». Les mesures financières non conformes aux normes IFRS constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux normes IFRS. Toutefois, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et ne peuvent être comparées directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS du rapport de gestion du trimestre clos le 31 mars 2020 de la compagnie pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures conformes aux normes IFRS, ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure.

# Ordre du jour

---

- Allocution
  - Paul Mahon, président et chef de la direction
- États financiers et rapports annuels
- Great-West Lifeco Inc.
  - Élection des administrateurs
  - Nomination des auditeurs
- La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
  - Élection des administrateurs représentant les titulaires de police
  - Nomination des auditeurs
- Période de questions et questions diverses

# Présentateur



## Paul Mahon

Président  
et chef de la direction

# Répondre à la COVID-19



Prendre soin de  
nos clients et de  
nos collectivités



Sécurité et  
bien-être  
des employés



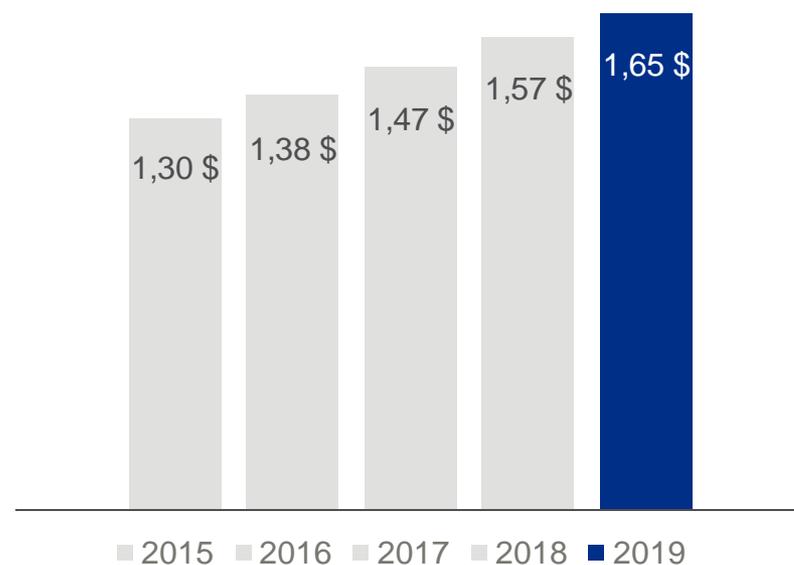
Continuité  
des affaires

# Great-West Lifeco Inc.

## *Points saillants financiers de 2019*

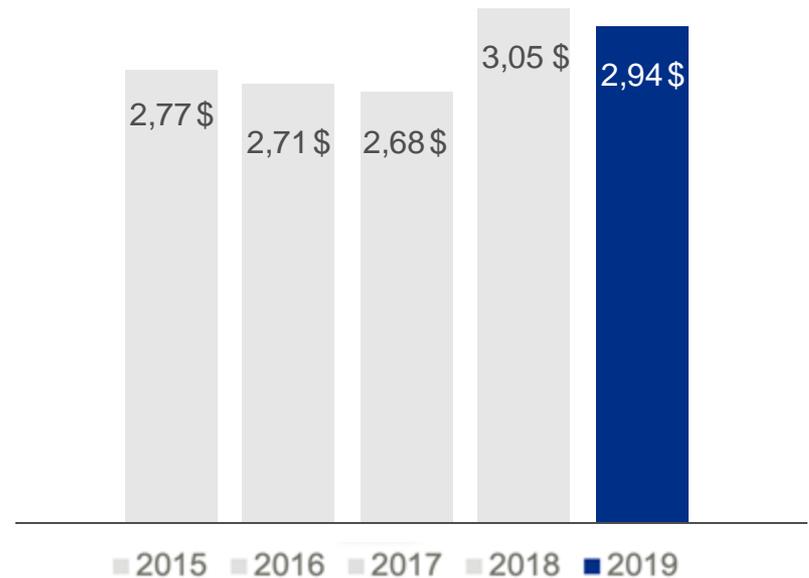
# Dividendes par action ordinaire (en dollars)

Hausse de



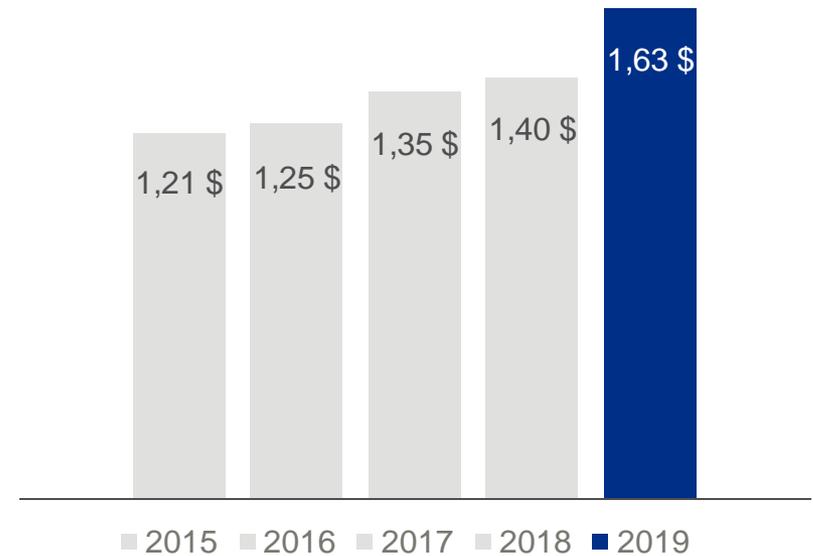
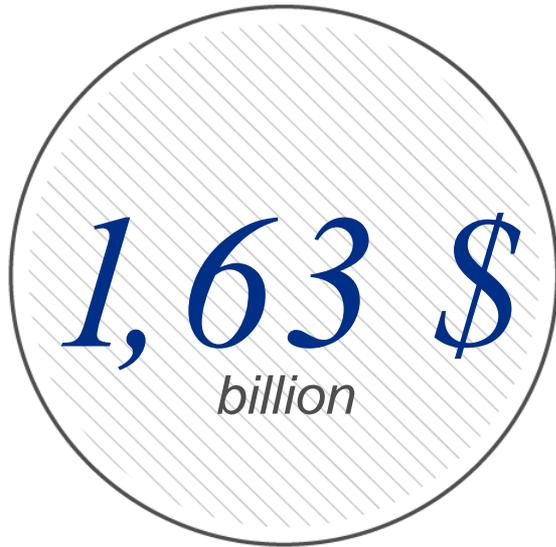
# Bénéfice net ajusté par action ordinaire (en dollars)

2,94 \$



Le bénéfice net ajusté par action est une mesure non conforme aux normes IFRS. Se reporter au rapprochement au bénéfice net par action décrit dans le rapport de gestion de 2019 de la compagnie au 31 décembre 2019.

# Total de l'actif administré (en billion de dollars)



Au 31 décembre 2019. L'actif administré est une mesure non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la discussion portant sur cette mesure dans le rapport de gestion de 2019 de la compagnie.

# Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)



Au 31 décembre 2019. Le TSAV est une mesure non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la discussion portant sur cette mesure dans le rapport de gestion de 2019 de la compagnie.

# Réalisations au Canada



# Réalisations aux États-Unis



# Réalisations en Europe



# Réassurance



# Great-West Lifeco Inc.

*Résultats du premier trimestre de 2020*

# Bénéfice fondamental

---

- Nouvelle mesure du bénéfice fondamental
- Veuillez vous reporter à l'information fournie par la compagnie dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2020

# T1 2020 – Bénéfice fondamental par action (en dollars)



0,59 \$  
*par action*

Le bénéfice fondamental par action est une mesure non conforme aux normes IFRS. Se reporter au rapprochement au bénéfice net et au bénéfice net par action décrit dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2020 de la compagnie.

# T1 2020 – Bénéfice net par action (en dollars)

0,37 \$  
*par action*

# T1 2020 – Rendement des capitaux propres fondamental



*13,4*  
*pour cent*

Le rendement des capitaux propres fondamental est une mesure non conforme aux normes IFRS. Se reporter au rapprochement au bénéfice net et au bénéfice net par action décrit dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2020 de la compagnie.

# T1 2020 – Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)



*133*  
*pour cent*

# Annonces relatives à la direction



**Arshil Jamal**

*Président et chef de groupe,  
Stratégie, Placements, Réassurance  
et Développement de l'entreprise*



**Declan Bolger**

*Chef de la direction,  
Irish Life Group*



**David Harney**

*Président et chef de l'exploitation,  
Europe*



**Markus Drews**

*Directeur général délégué,  
Canada Life Europe*



**Dervla Tomlin**

*Actuaire en chef, Échelle mondiale*

# Secteurs clés



Outils et  
conseils  
numériques



Relations  
en milieu  
de travail



Solutions de  
gestion du capital  
et des risques



Gestion d'actifs  
et de placements

# Renforcer la résilience



# Great-West Lifeco Inc. et la Canada Vie *États financiers et rapports*

# Great-West Lifeco Inc.

## *Élection des administrateurs*

# Great-West Lifeco Inc.

## *Nomination des auditeurs*



La Compagnie  
d'Assurance  
du Canada sur la Vie

Élection des administrateurs  
représentant les titulaires  
de police



La Compagnie  
d'Assurance  
du Canada sur la Vie  
Nomination des auditeurs



*Période de questions  
et questions diverses*

